



DEPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE de LORAY

ARRETE MUNICIPAL

N° MUN 2025-349-005

Du 26/06/2025

Délégation de fonction pour la celebration d'un mariage

LE MAIRE DE LORAY

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19 ;

Vu l'impossibilité du maire et des adjoints de célébrer le mariage prévu le 28 juin 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de déléguer un conseiller municipal pour célébrer ce mariage ;

ARRETE

Article 1 :

Madame BENELHOCINE née PESEUX Bénédicte, conseillère municipale de la commune de Loray, est déléguée par le présent arrêté pour célébrer le mariage de :

Monsieur GLE Yohan Michel Robert Sylvain né le 02/02/1982 à Besançon,

et Madame ALEXANDRE Ingrid, Carole, Joséphine, Linda née le 04/10/1973 à Paris (18^e arrondissement), prévu le [date du mariage] à [heure], en mairie de [Nom de la commune].

Article 2 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 :

Une copie du présent arrêté sera jointe au dossier de mariage et conservée dans les archives de l'état civil.

Fait à Loray
le 26/06/2025

Le Maire

